

# **Message du Conseil communal aux citoyens de la commune Le Mouret pour les investissements 2018**

---

## **Tractanda n° 2.2.1**

### **020.506.3          Informatique - Achat de modules supplémentaires**

---

Le Conseil communal estime qu'il est venu le temps de gérer avec méthode les documents sous forme électronique. C'est pourquoi, il vous propose l'acquisition de 3 nouveaux modules (Gestion électronique des documents, Validation électronique des factures et gestion des séances du conseil communal) et le remplacement du module actuel des salaires.

#### **Gestion électronique des documents**

Grâce aux technologies modernes de gestion électronique de documents (GED) il est possible de suivre les documents de leur création jusqu'à leur destruction. Notre fournisseur de solutions communales, Le Groupe T2i, a développé une solution de gestion et d'archivage électronique de documents nous permettant un accès instantané à tous les documents qui sont gérés dans notre organisation (documents émis à l'aide d'éditeurs PC, fichiers d'impression, fax, documents numérisés, e-mails, etc.). De puissantes fonctions de GED nous permettent d'élaborer, de distribuer, de valider et de publier nos documents avant que ceux-ci ne soient automatiquement archivés.

#### **Validation électronique des factures**

L'objectif du processus est de faire circuler les factures pour contrôle, imputation et visa sous forme électronique, supprimant ainsi le flux papier (facture) et permettant de récolter les informations de comptabilisation directement sur notre environnement informatique.

#### **Salaires et personnel**

Le module salaire et personnel remplace le module actuel qui n'est plus développé par le Groupe T2i.

#### **Gestion des séances du Conseil communal**

Les principales missions dévolues à ce module sont les suivantes : - Préparation des séances avec les documents électroniques en pièces jointes - Convocation rapide des membres par e-mail en y joignant l'ordre du jour - Gestion des séances de façon aisée et

constructive - Création instantanée des PV, extraits et rapports de commission - Accès à toutes les décisions et les historiques en un clic - Automatisation des envois - Suivi des décisions et des points à traiter.

---

## **Tractanda n° 2.2.2**

### **142.506.3      Police du feu - achat d'un véhicule de transport**

---

Notre ancien bus pompier, datant de 1994, arrive en fin de vie autant au niveau carrosserie que motorisation.

Nous ne trouvons même plus les pièces de rechange, il y a même des pièces qui ont été fabriquées artisanalement.

Suite à 2 interventions feu, ce véhicule n'a pas pu sortir du local, à cause de problèmes électriques. Ce véhicule n'assume plus la sécurité à 100 % de nos citoyens. Ce bus ne comprend que 3 places assises et est limité en poids au niveau du matériel. Certains pompiers sont obligés de prendre leur véhicule privé et ce n'est pas toujours évident de trouver une place sur les lieux du sinistre. De plus, ces véhicules se retrouvent sales et ne sentent pas très bon après les interventions.

Le Conseil communal a donc décidé de mettre au budget d'investissement un nouveau bus comprenant 9 places assises, y compris 2 modules pour le chargement et le déplacement du matériel. Ce nouveau bus peut très bien se déplacer sur plusieurs sinistres avec pompiers et matériel et comporte beaucoup d'avantages :

- Moins de véhicules privés sur place
- Plus de pompiers pris en charge directement au local
- Transport de matériel supplémentaire
- Ce véhicule suffit amplement pour des interventions inondations et intempéries, ainsi notre tonne-pompe est prêt à intervenir en cas de feu

Ce véhicule coûte Fr. 105'000.00 et est subventionné à 40 % par l'Ecab. La Commune de Ferpicloz participe à hauteur de Fr. 5'077.00 et le solde à charge de la commune Le Mouret est de Fr. 57'923.00.

---

### **Tractanda n° 2.2.3**

#### **340.503.14 Centre sportif - local supplémentaire de rangement et isolation de façades**

---

Le centre sportif a plus de 35 ans. En 2009, suite à un orage de grêle, la toiture a été fortement endommagée. A plusieurs endroits, l'eau inondait le sol. Des mesures urgentes avaient été prises et en parallèle une étude fut faite pour procéder à une isolation de la toiture qui s'imposait puisqu'elle faisait défaut. C'est ainsi qu'en 2011, les travaux avaient été entrepris et la toiture surélevée. En 2012, l'assemblée communale avait accepté une proposition allant dans le sens de mettre en place une nouvelle isolation sur une façade des halles. Contrairement à la toiture, une isolation légère avait été mise en place lors de la construction mais elle n'avait que peu de valeur, raison pour laquelle un crédit d'investissement avait été proposé et accepté. Nous arrivons donc maintenant à la dernière phase de l'assainissement des parois boisées du centre sportif. Ces travaux sont nécessaires pour procéder à des économies d'énergie, de chauffage en particulier.

Profitant de ces travaux, il est aussi proposé à la construction d'une annexe attenante à la façade Ouest de la halle. Il y a quelques années, les sociétés locales disposaient de salles dans trois établissements publics pour organiser des manifestations, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le conseil est venu au secours des groupements de la commune en leur mettant à disposition les halles de gym. Cela a toutefois un inconvénient car le service de l'édilité est fort mis à contribution. Il y a un club qui a besoin, pour une manifestation, du couvert et des locaux de matériel et de rangement. Cela implique qu'il faut tout vider et mettre le tout dans une halle. Il y a des sociétés qui ont besoin des halles et des locaux déjà cités ce qui oblige le personnel de l'édilité à tout sortir et à ranger sous le couvert. Cela devient très compliqué. Nous vous demandons donc la construction d'un local de rangement contre la façade Ouest du centre sportif, dans un endroit assez discret. La structure serait en bois recouverte d'un métal, genre titane, comme les autres façades. Il servirait à ranger tout le matériel propre à l'exploitation des halles, c'est-à-dire, les tribunes, le mobilier (tables, bancs et chaises), le matériel pour protéger le parquet, les rouleaux de tapis, etc...

---

#### **Tractanda n° 2.2.4**

#### **620.501.31 Réfection route d'Essert (tronçon Le Brand - Treyvaux )**

---

Cette liaison avec la commune de Treyvaux est fortement endommagée dans sa partie supérieure : fissures, crevasses, accotements érodés, banquettes déstabilisées. Sa réfection est dès lors urgente : remise en état des banquettes, pose d'un enrobé, travaux de drainage pour l'évacuation des eaux de surface.

---

#### **Tractanda n° 2.2.5**

#### **620.501.32 Réfection route des Esserts (Camping BO)**

---

Cette route dessert le quartier de Montsibolo ainsi que le camping de Montécu. Elle présente de nombreux dommages qui ont nécessité de multiples travaux de mises en état provisoires. Le premier tronçon, en forte déclivité, est particulièrement déficient.

---

#### **Tractanda n° 2.2.5**

#### **620.501.33 Réfection route du Serté (secteur Mivelaz)**

---

Cette route communale présente de nombreux affaissements et est en mauvais état. Les bords de chaussée sont très abîmés et empiètent sur le domaine privé

---

## Tractanda n° 2.2.6

### 710.501.21      *Protection des eaux - Collecteur Schurmatta*

---

Message du Conseil.

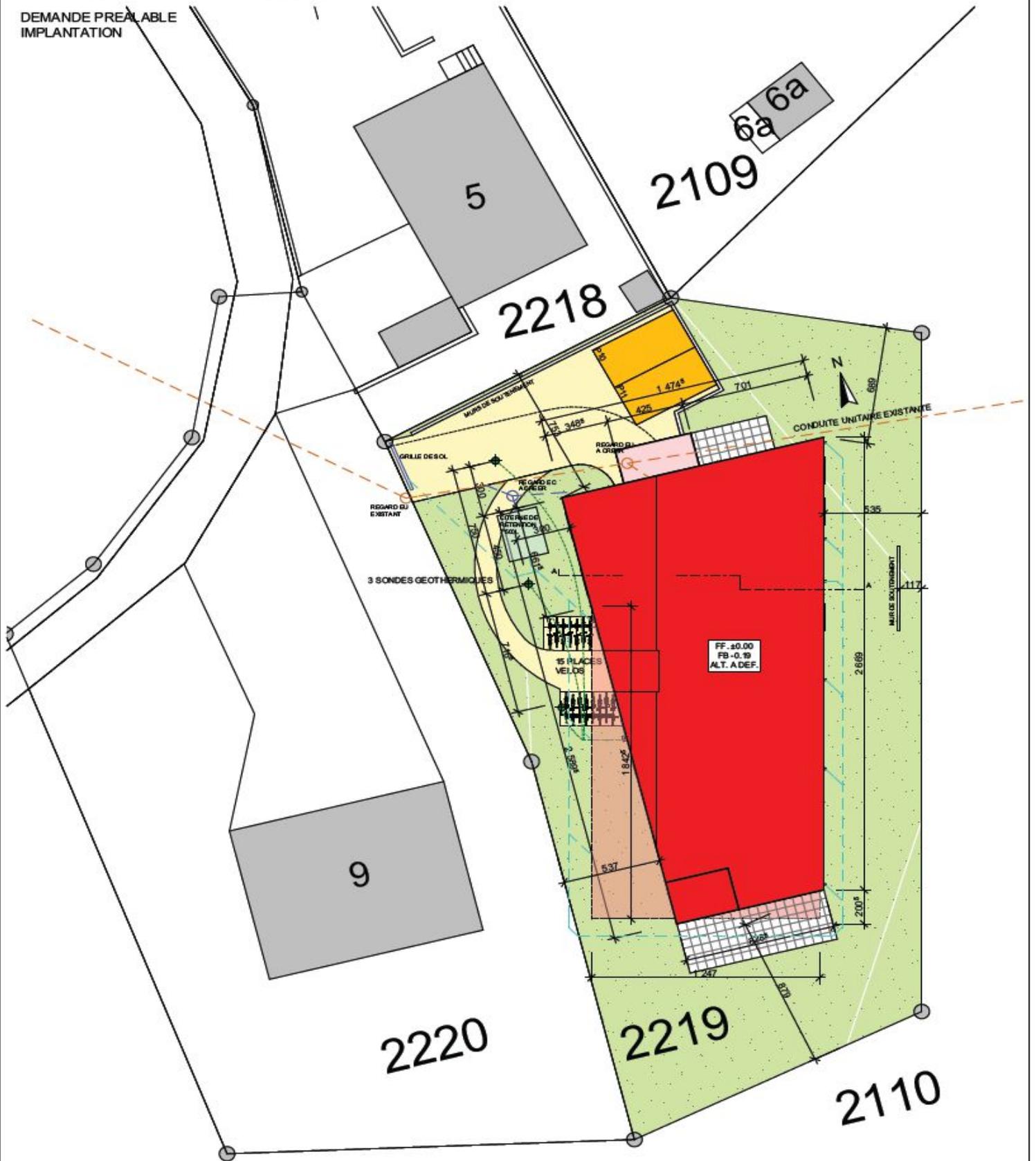
Suite à la dépose d'une demande préalable en vue de la construction d'un immeuble de 6 appartements, il a été constaté et surtout confirmé que la parcelle incriminée est sujette régulièrement à des problèmes d'inondations et de ruissèlement provenant du bassin versant.

La commune a l'obligation d'équiper et de sécuriser ses zones à bâtir et de ce fait vous présente le projet suivant : Création d'un ouvrage de récolte des eaux superficielles et évacuation par un nouveau collecteur d'eaux claires depuis la parcelle jusqu'au ruisseau.

La loi impose aussi lors de l'élaboration de tel projet de prendre en considération la mise en séparatif des immeubles dans la zone concernée et d'en imposer leurs raccordements en ce sens.

La Commune étudie et est en discussion pour une participation financière totale ou partielle du requérant du permis de construire pour la réalisation de l'ouvrage de réception dont le coût est évalué à 25'000.-francs

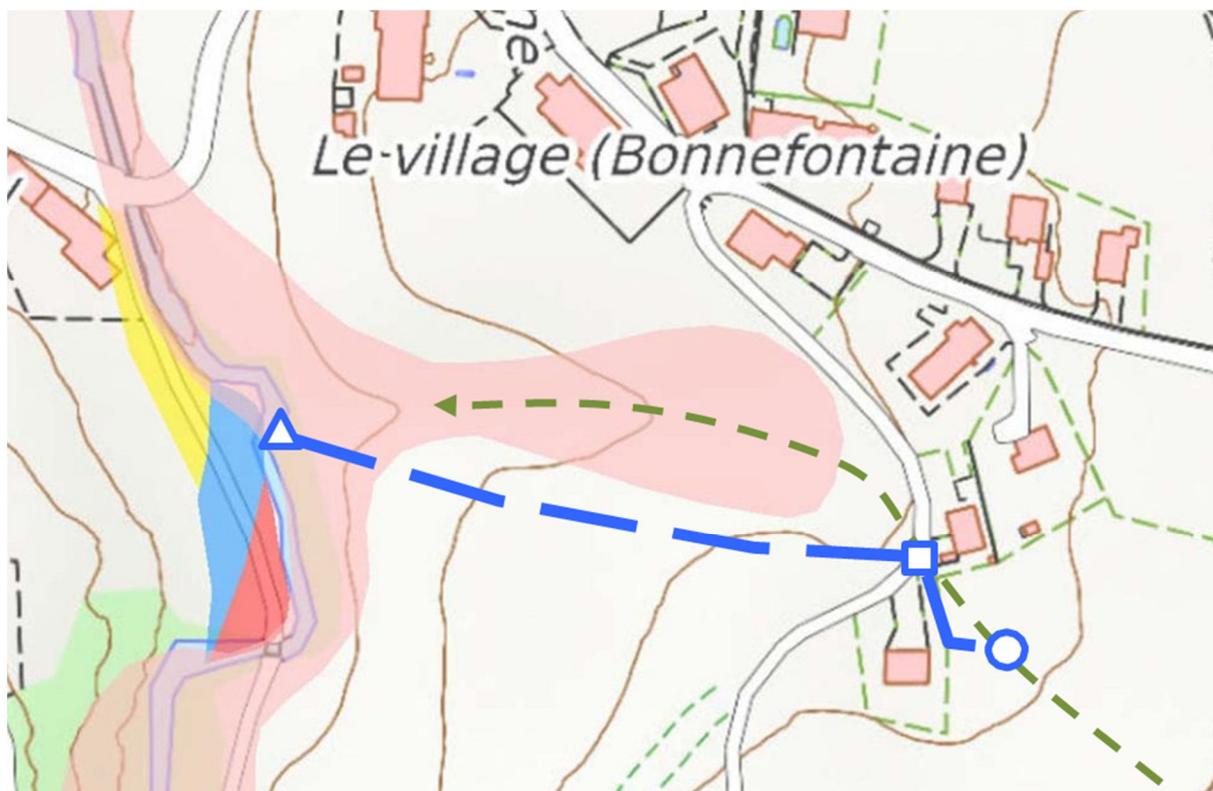
Le nouveau collecteur d'eaux claires est quant à lui financièrement à la charge de la Commune. Données techniques : diamètre 30cm et longueur de 205 m.



Commune Le Mouret - Secteur Bonnefontaine

Mesures de protection contre les inondations - assainissement route de la Schurmatta

Situation 1 : 2'000



Légende :

-  Ouvrages de récolte des eaux de surface
-  Exutoire
-  Récolte des eaux de chaussée
-  Collecteur projeté
-  Ecoulement de surface

---

## **Tractanda n° 2.2.7**

### **710.501.22      Protection des eaux - Collecteurs carrefour Praroman-Ferpicloz**

---

Depuis plusieurs années l'aménagement du carrefour précité revient sur la table et en décembre 2014 l'assemblée communale à accepter un crédit pour la réalisation de celui-ci.

Le projet avance à grands pas et bientôt les travaux d'aménagement proprement dit vont débiter. Mais il serait irresponsable de faire ces travaux sans penser à l'infrastructure souterraine ni d'avoir une vision du futur. Nous ne voulons en aucun cas avoir besoin d'ouvrir à nouveau ce secteur de route pour établir de nouveaux collecteurs en relation avec les mises en séparatif et l'état des collecteurs existants.

C'est pourquoi un projet est proposé à ce jour. Il concerne 2 communes, la nôtre et celle de Ferpicloz qui judicieusement profite à ce jour aussi de mettre en séparatif son réseau d'épuration et du Service des Ponts et Chaussées (SPC) partie prenante pour l'évacuation de ses eaux de chaussées.

Une répartition des coûts a été étudiée en relation avec les surfaces et les coefficients de ruissèlement des 2 communes et du SPC pour les Eaux claires et le nombre de raccordés pour les Eaux usées (voir répartition des coûts, page 5, Estimation et répartition des coûts)

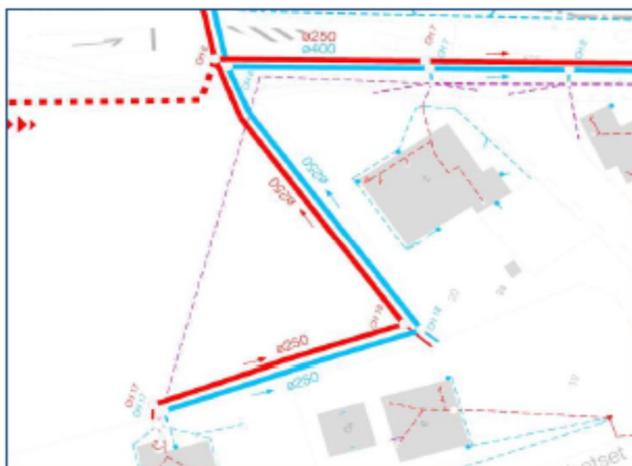
Les diverses données techniques (diamètres et longueurs) apparaissent en pages 2-3 et 4.

Les montants à charge de la Commune de Le Mouret sont :

Coûts	Tronçon 3	EU :	12'000.-	
		EC :	65'000.-	
	Tronçon 4	EU :	20'460.-	
		EC :	95'000.-	
	Tronçon 5	EU :	16'560.-	
		EC :	30'000.-	Total : 239'020.-

Auquel il faut ajouter CHF 4'000.- pour les contrôles de séparatif des bâtiments liés à ce projet et frais divers d'environ CHF 2'000.- Soit un total arrondi à CHF 245'000.-

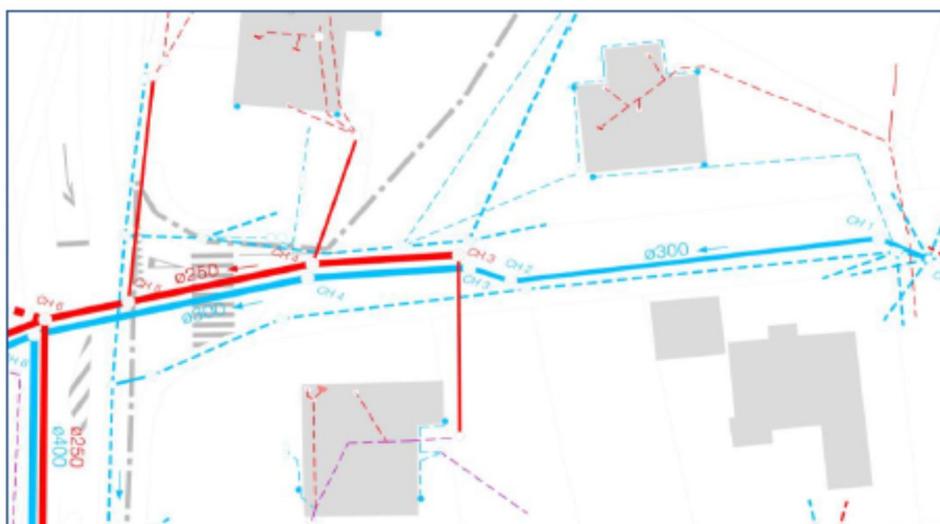
### Tronçon 2 – assainissement des eaux usées et pluviales des articles n°18 et 19 / Ferpicloz



#### Estimation des coûts :

• Collecteurs d'eaux usées et pluviales, Ø25 cm - travers champ L= 80 m	Fr. 44'000.--
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)	Fr. 16'000.--
<b>Total – Tronçon 2 (TTC)</b>	<b>Fr. 60'000.--</b>

### Tronçon 3 – assainissement des eaux usées et pluviales - route de l'Eglise / Le Mouret



#### Estimation des coûts – collecteur d'eaux pluviales :

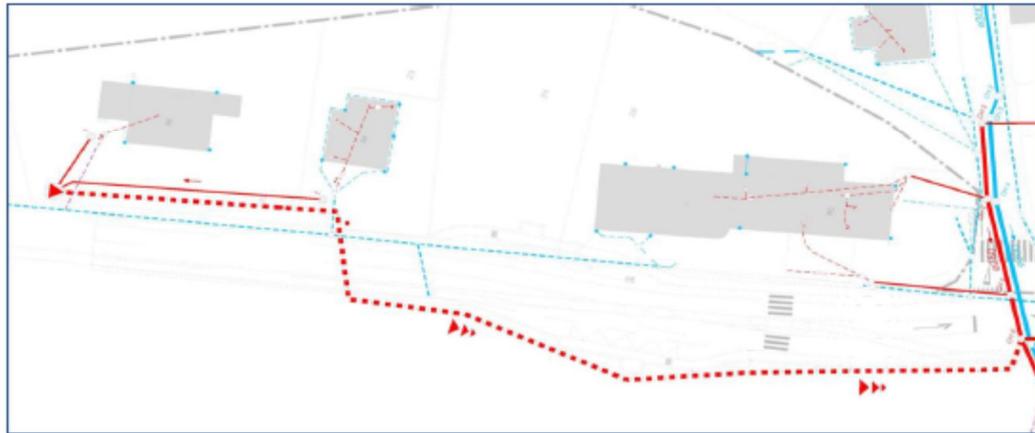
• Collecteur d'eaux pluviales, Ø30 cm - collecteur seul L= 45 m	Fr. 27'000.--	
- collecteur parallèle avec EU L= 40 m	Fr. 22'000.--	Fr. 49'000.--
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)		Fr. 16'000.--
<b>Total – Tronçon 3 – eaux pluviales (TTC)</b>		<b>Fr. 65'000.--</b>

Le Conseil, dans le but d'améliorer ce carrefour et dans une vision réaliste du futur vous demande de soutenir le projet, d'accorder confiance à l'autorité et d'accepter cet investissement.

**Communes de Ferpicloz et Le Mouret**  
**Service des Ponts et Chaussées**  
**Secteur Rionbotset – Assainissement des eaux usées et pluviales**

**ESTIMATION ET REPARTITION DES COÛTS**

**Tronçon 1 – assainissement des eaux usées des articles n°22 et 23 / Ferpicloz**



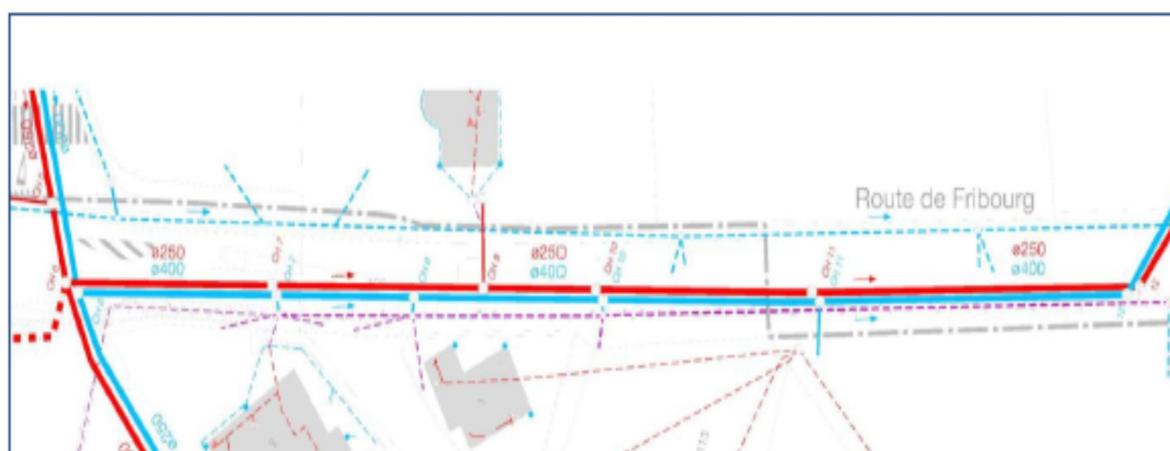
**Estimation des coûts :**

• Station de pompage (yc. taxe de racc. électrique)		Fr. 40'000.–	
• Conduite de refoulement (PE 100 / PN 10, DE 63 mm, DI 55 mm)			
- propriétés privées et traversée de RC	L= 65 m	Fr. 32'500.–	
- travers champ	L= 120 m	Fr. 18'000.–	
• Raccordements privés		Fr. 5'000.–	Fr. 95'500.–
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)			Fr. 31'500.–
<b>Total – Tronçon 1 (TTC)</b>			<b>Fr. 127'000.–</b>

#### Estimation des coûts – collecteur d'eaux usées :

• Collecteur d'eaux usées, Ø25 cm - collecteur parallèle avec EC L= 40 m	Fr. 18'000.--
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)	Fr. 6'000.--
<b>Total – Tronçon 3 – eaux usées (TTC)</b>	<b>Fr. 24'000.--</b>

#### Tronçon 4 – assainissement des eaux usées et pluviales - route cantonale



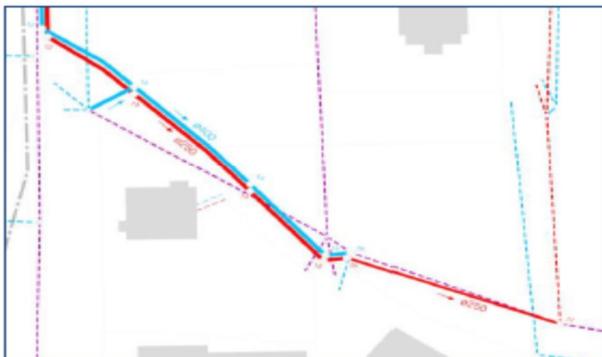
#### Estimation des coûts – collecteur d'eaux pluviales :

• Collecteur d'eaux pluviales, Ø40 cm - collecteur parallèle avec EU L= 155 m	Fr. 93'000.--
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)	Fr. 32'000.--
<b>Total – Tronçon 4 – eaux pluviales (TTC)</b>	<b>Fr. 125'000.--</b>

#### Estimation des coûts – collecteur d'eaux usées :

• Collecteur d'eaux usées, Ø25 cm - collecteur parallèle avec EC L= 155 m	Fr. 70'000.--
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)	Fr. 23'000.--
<b>Total – Tronçon 4 – eaux usées (TTC)</b>	<b>Fr. 93'000.--</b>

### Tronçon 5 – assainissement des eaux usées et pluviales – passage du Querro



#### Estimation des coûts – collecteur d'eaux pluviales :

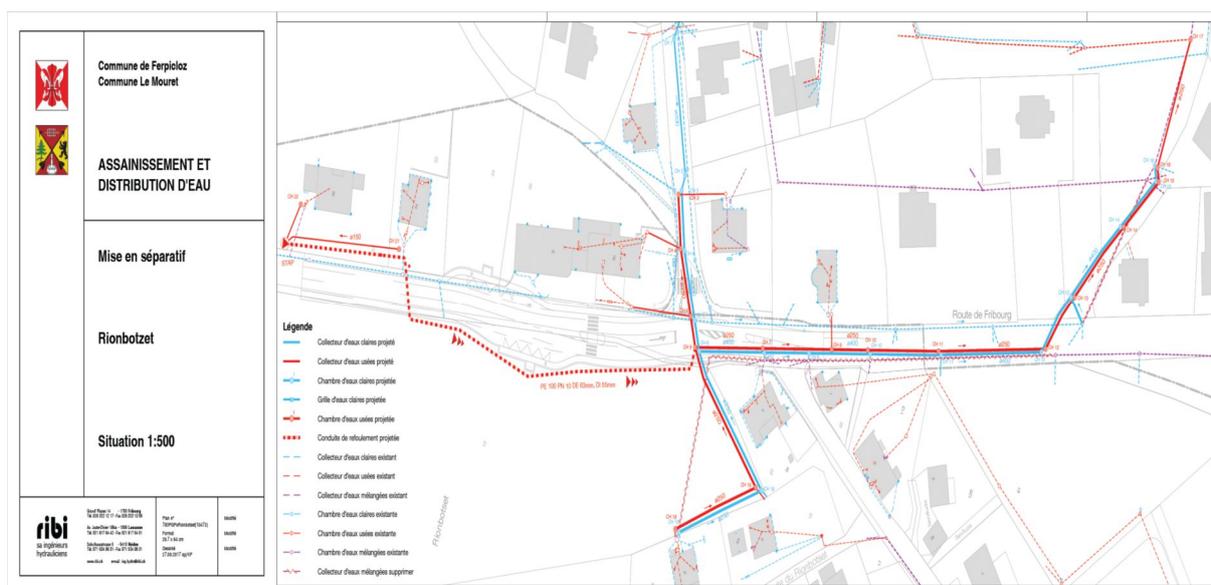
• Collecteur d'eaux pluviales, Ø40 cm - collecteur parallèle avec EU L= 50 m	Fr. 30'000.--
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)	Fr. 10'000.--
<b>Total – Tronçon 5 – eaux pluviales (TTC)</b>	<b>Fr. 40'000.--</b>

#### Estimation des coûts – collecteur d'eaux usées :

• Collecteur d'eaux usées, Ø25 cm - collecteur seul L= 35 m	Fr. 12'500.--	
- collecteur parallèle avec EC L= 50 m	Fr. 22'500.--	Fr. 35'000.--
• Honoraires, divers et imprévus (env. 25%)		Fr. 11'000.--
<b>Total – Tronçon 5 – eaux usées (TTC)</b>		<b>Fr. 46'000.--</b>

#### Remarques générales :

- Les montants ci-dessus comprennent la TVA, les honoraires, divers et imprévus.
- Les montants ci-dessus sont estimés avec une marge d'appréciation de  $\pm 20\%$ .



## Répartition des coûts

## Tronçon 1

- assainissement des eaux usées – 100 % à la charge de la commune de Ferpicloz

## Tronçon 2

- assainissement des eaux usées et pluviales – 100 % à la charge de la commune de Ferpicloz

## Tronçon 3

- assainissement des eaux usées – selon les nombre d'articles raccordés

- Le Mouret (art. n° 1210 – 1/2) 50 %
- Ferpicloz (art. n° 25 – 1/2) 50 %

- assainissement des eaux pluviales – 100 % à la charge de la commune Le Mouret

## Tronçon 4

- assainissement des eaux usées – selon les nombre d'articles raccordés

- Le Mouret (art. n° 1210, 1211 – 2/9) 22 %
- Ferpicloz (art. n° 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, – 7/9) 78 %

- assainissement des eaux pluviales – selon les surfaces assainies x coeff. de ruissellement

- Le Mouret (1,026 ha<sub>red</sub> / 1,345 ha<sub>red</sub>) 76 %
- Ferpicloz (0,267 ha<sub>red</sub> / 1,345 ha<sub>red</sub>) 20 %
- Route cantonale (0,052 ha<sub>red</sub> / 1,345 ha<sub>red</sub>) 4 %

## Tronçon 5

- assainissement des eaux usées – selon les nombre d'articles raccordés

- Le Mouret (art. n° 1196, 1210, 1211, 1219 – 4/11) 36 %
- Ferpicloz (art. n° 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, – 7/11) 64 %

- assainissement des eaux pluviales – selon les surfaces assainies x coeff. de ruissellement

- Le Mouret (1,097 ha<sub>red</sub> / 1,468 ha<sub>red</sub>) 75 %
- Ferpicloz (0,267 ha<sub>red</sub> / 1,468 ha<sub>red</sub>) 18 %
- Route cantonale (0,104 ha<sub>red</sub> / 1,468 ha<sub>red</sub>) 7 %

## Récapitulation des coûts

Objet	Ferpicloz		Le Mouret		SPC	
	Taux [%]	Montant [Fr.]	Taux [%]	Montant [Fr.]	Taux [%]	Montant [Fr.]
Tronçon 1 – EU	100	127'000.00	-	-	-	-
Tronçon 2 – EU+EC	100	60'000.00	-	-	-	-
Tronçon 3 – EU	50	12'000.00	50	12'000.00	-	-
Tronçon 3 – EC	-	-	100	65'000.00	-	-
Tronçon 4 – EU	78	72'540.00	22	20'460.00	-	-
Tronçon 4 – EC	20	25'000.00	76	95'000.00	4	5'000.00
Tronçon 5 – EU	64	29'440.00	36	16'560.00	-	-
Tronçon 5 – EC	18	7'200.00	75	30'000.00	7	2'800.00
<b>Total TTC</b>		<b>333'180.00</b>		<b>239'020.00</b>		<b>7'800.00</b>

RIBI SA  
Ingénieurs hydrauliciens

Komélia Ribí  
*Komélia Ribí*

---

## Tractanda n° 2.2.8

### 740.501.7            *Cimetière de Bonnefontaine - aménagement espace de recueillement*

---

Depuis un certain nombre d'années déjà, le choix des familles pour un mode de sépulture a quelque peu changé. L'incinération est priorisée par rapport à l'inhumation, ce qui nous a amenés ces dernières années à augmenter la capacité d'emplacements pour les urnes cinéraires.

Cela a comme conséquence que les emplacements réservés aux inhumations sont actuellement surdimensionnés. Une réflexion a été menée sur un réaménagement de ces espaces non utilisés dans nos deux cimetières.

Pour débiter ces travaux de réaménagements, le Conseil communal vous propose ce soir la création d'une place de recueillement intégrée dans un espace adapté et arborisé au cimetière de Bonnefontaine. Cette place sera réalisée à l'arrière de l'église côté cure.

Les travaux de réalisation comprennent:

- Une place d'environ 30 m<sup>2</sup> recouverte de pavés en ciment, entourés d'une bordure en ciment de finition.
- En son centre, deux arbres seront plantés avec un cerclage au sol en pavés de finition. Un bloc en granit y sera intégré.
- Côté mur de l'église, trois bancs en granit seront posés et collés sur fondation en béton.
- Plusieurs arbres de petites tailles seront plantés sur sa partie droite qui feront office de séparation avec l'allée permettant l'accès aux tombes.

Selon le devis en notre possession, les coûts de construction pour cette nouvelle place de recueillement reviennent à **20'800.--** francs TTC.

---

**Tractanda n° 2.2.9**

**750.500.3            *Endiguement - Crédit d'étude aménagement des  
cours d'eau (Nesslerera & affluents)***

---

Nos berges de ruisseaux sont de plus en plus en mauvais état et nécessitent un crédit d'étude pour les revitaliser et les réaménager.

A plusieurs endroits, nos ruisseaux se sont érodés et agrandis lors des grandes crues de ces dernières années (la dernière en juin 2016) et risquent de sortir de leur lit et de provoquer des inondations dans des zones habitables de notre commune.

Pour le moment, une carte de nos ruisseaux a été établie au niveau du risque des dangers d'inondations en cas de crues de nos ruisseaux.

C'est pour cela que le Conseil communal a décidé d'octroyer un crédit d'étude pour nos ruisseaux d'un montant de Fr. 350'000.00 avec une subvention de la part du Canton et de la Confédération à la hauteur de 60% ce qui représente encore un montant de Fr. 140'000.00 à la charge de la commune Le Mouret.